



APPEL à PROJETS 2019-2021

PRESENTATION

Forte du succès des deux éditions précédentes, l'opération « Rue aux enfants, rue pour tous » est reconduite pour une nouvelle édition 2019-2021. Le collectif composé de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), de CAFEZOÏDE, de la Rue de l'avenir et de VIVACITES Ile-de-France, en collaboration avec plusieurs groupes d'appui régionaux, lancera un nouvel appel à projets le 20 novembre prochain, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant.

Cet appel à projets vise à faire émerger, soutenir et faire aboutir des initiatives dont l'objectif est la mise en place pérenne ou régulière d'un « Rue aux enfants, rue pour tous », avec les collectivités locales concernées. Le collectif et les groupes d'appui porteront une attention particulière aux projets issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux les plus en difficulté. Le dépôt des dossiers pourra s'effectuer du 20 novembre 2019 au 2 mars 2020.

Une rue aux enfants c'est quoi ?

- C'est une rue -ou une place- normalement ouverte à la circulation motorisée mais que l'on ferme de façon durable ou temporaire (par exemple, certains jours et heures bien précis) pour permettre aux enfants de jouer librement sur l'espace ainsi libéré. Des jeux peuvent être installés et des animations organisées.
- Offrir « Une rue aux enfants », c'est donner l'occasion aux plus jeunes de découvrir leur environnement, la rue, la ville en toute sécurité et en toute tranquillité. Et, par là même, de se confronter au réel, de s'affirmer, de grandir.
- L'opération, organisée en collaboration avec les différents acteurs locaux (collectivité, parents, associations...), nécessite la mise en place de barrières en nombre suffisant, cela afin de délimiter clairement l'espace réservé aux enfants. Elle doit également signaler qu'il s'agit d'une « Rue réservée au jeu », même si cette disposition ne figure pas -tout du moins, pas encore- dans le code de la route en France. Les résidents gardent toutefois l'accès à cet espace avec leurs véhicules motorisés.
- Une « rue aux enfants rue pour tous » c'est aussi l'occasion de s'interroger sur le partage actuel de l'espace public et sur les mesures ou les aménagements pouvant favoriser sa pérennisation (éditions modestes mais régulières, mobiliers de jeux éphémères ou durables, embellissement, végétalisation, signalétique dédiée...)

La nouvelle édition 2019-2021 de l'opération « Rues aux enfants, rues pour tous » est lancée au plan national. Dans ce cadre, **les projets devront obligatoirement être réalisés entre le 1er juillet 2020 et le 30 novembre 2021.**

L'appel à projet ne propose pas de soutien financier.

Les porteurs de projet retenus par le collectif bénéficieront en revanche :

- d'un accompagnement dans les différentes phases de préparation et de réalisation de leur « Rue aux enfants ». Un groupe d'appui régional composé d'experts et de porteurs référents de RAE apporteront leur soutien sous diverses formes (retours d'expérience, appui des bénévoles pour des prestations, aide à la communication, etc...).
- d'une valorisation de l'initiative au niveau local, régional et national. Chaque nouveau porteur de projet d'une « Rue aux enfants » pourra intégrer ce réseau et sera à même d'y participer (regroupements régionaux, publications, groupes de travail thématique, échange de pratiques et de savoirs, Forum national...).

Qui peut participer ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartier, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations locales et de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs, etc.) peuvent déposer un projet.

Les critères pris en compte

Seront tout particulièrement pris en compte :

- le soutien de la collectivité, des habitants,
- la localisation, les caractéristiques spatiales,
- le caractère inclusif et accessible du projet,
- le niveau d'implication des acteurs locaux,
- la participation des enfants à la conception, la préparation et à la réalisation du projet,
- le respect des principes énoncés dans la Charte.

Validation des candidatures du 20 novembre 2019 au 24 avril 2020

Première étape - 20 novembre 2019 au 2 mars 2020 : recueil des projets présentés par les différents participants.

Dans les régions où la dynamique née lors des deux éditions précédentes a permis la constitution de groupes d'appui les dossiers seront déposés auprès du groupe d'appui constitué ; en l'occurrence les régions Auvergne-Rhône Alpes, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Paris.

Dans les autres régions, les dossiers seront adressés au collectif national

Seconde étape - 2 mars 2020 au 24 avril 2020 : Etude et validation des projets

2 mars 2020 – 23 mars 2020 > Phase d'étude des dossiers :

Chaque dossier de candidature fera l'objet d'un rapport rédigé par un expert ou un porteur de projet référent mandaté selon les régions par le groupe d'appui régional ou par le collectif national. Des contacts pourront être pris par le rapporteur pour compléter les informations données ou clarifier certains points.

23 mars 2020 – 24 avril 2020 > Réunions des comités de validation :

Dans les régions dotées d'un groupe d'appui, un comité de validation régional appréciera la qualité des dossiers et la faisabilité du projet. Ce groupe sera composé de représentants régionaux, d'associations, de villes partenaires et de personnalités qualifiées.

Dans les régions dépourvues pour l'heure d'un groupe d'appui, le collectif national, le cas échéant en lien avec des référents régionaux, sera chargé de la validation des projets. Il constituera un comité à cet effet.

Dans un cas comme dans l'autre, les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement soutenu, l'objectif étant le même : faciliter leur réalisation et valoriser l'initiative, notamment par la remise du label national « Rue aux enfants, rue pour tous ». Ils feront également l'objet d'une communication au niveau national, régional et auprès des pouvoirs publics locaux.

La liste des projets validés sera diffusée par les groupes d'appui régionaux ou par le collectif national à compter du 23 mars 2018 jusqu'au 24 avril 2020.

Accompagnement et valorisation des projets labellisables

24 Avril 2020 – 30 Novembre 2021

Réunions d'information et d'échange des porteurs de projet retenus organisées en fonction des régions et des groupes d'appui afin de présenter des modalités et méthodes d'accompagnement (**24 Avril 2020 – 19 juin 2020**)

Accompagnement (Juin 2020 – 30 Novembre 2021)

Un accompagnement sera effectué au niveau local, en collaboration avec les services concernés de la collectivité, par l'un-e des expert-e-s des associations partenaires ou du groupe d'appui en fonction de leurs compétences.

Il sera adapté aux besoins recensés (communication, méthodologie, ressources locales...) et sera de l'ordre de 3 journées de travail selon des modalités variées (sur site, réunion régionale, échanges par courriels, par téléphone...).

Une lettre sera adressée au maire de la commune du projet retenu afin de souligner l'intérêt de l'initiative.

Les réalisations organisées dans le cadre de l'appel à projets seront mises en place du 1^{er} juillet 2020 au 30 novembre 2021

Valorisation

Le jour de la réalisation de la Rue aux enfants, le label sera remis par un membre du

collectif national ou du groupe d'appui régional lors d'une valorisation organisée avec le porteur de l'initiative.

La communication de l'événement sera relayée au niveau régional, ainsi que sur le site dédié du collectif et sur les réseaux sociaux.

Un forum national sera organisé à l'automne 2021 afin de valoriser les projets qui auront été labellisés en 2020 et 2021.

Les porteurs de projets qui auront réalisé leur projet seront invités à participer au réseau « Rue aux enfants, rue pour tous » qui s'est constitué depuis 2015.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions à l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » s'effectuent du 20 novembre 2019 au 2 mars 2020 pour des réalisations qui auront lieu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 novembre 2021.

Les porteurs de projet doivent remplir la **fiche d'inscription** et **constituer un dossier de candidature du projet** (page 5 à 7).

Ces éléments doivent être envoyés le 2 mars 2020 au plus tard **par courrier et par courriel**.

● Pour la région Auvergne Rhône-Alpes :

d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
Agence Locale de l'Energie et du Climat du département de la Loire

9 rue Emile Combes - 42000 Saint-Etienne

d'autre part, par courriel à l'adresse

caroline.vuillat@alec42.org

● Pour la région Hauts-de-France :

d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
Centre ressources régional pour l'écomobilité 23 rue Gosselet 59 000 Lille

d'autre part, par courriel à l'adresse

judicael.potonnec@ecomobilite.org

● Pour la région Ile-de-France :

d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
VIVACITES ILE-DE-France 102 Avenue Maurice Thorez 94 200 Ivry

d'autre part, par courriel à l'adresse :

Marianne@vivacités-idf.org

● Pour la région Normandie :

d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
ARE Normandie l'**Atrium** 115 boulevard de l'Europe 76100 Rouen.

d'autre part, par courriel à l'adresse :

as.debesses@anbdd.fr

● Pour la région Nouvelle Aquitaine :

d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
CREPAQ 6 rue des Doutes 33 800 Bordeaux

d'autre part, par courriel à l'adresse :

bureau.caroline@gmail.com

● Pour Paris :

d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
CAFEZOÏDE 92 bis Quai de la Loire 75 019 Paris

d'autre part, par courriel à l'adresse :

lecafedesenfants@cafezoide.asso.fr

● Pour les projets initiés sur les autres régions :

d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
RUE DE L'AVENIR C/O MVAC du 14^{ème} BAL 27 22 rue Deparcieux
75 014 Paris

d'autre part, par courriel à l'adresse :

rueauxenfantsruepourtous@gmail.com

Comment s'informer ?

Les porteurs de projet peuvent contacter en fonction des régions les membres des équipes d'animation des groupes d'appui ou les membres du collectif national pour obtenir des renseignements quant aux conditions de l'appel à projet et du dossier de candidature.

Les coordonnées des équipes d'animation des régions avec groupe d'appui sont accessibles sur : www.rueauxenfants.com dans « nos régions ».

Pour le collectif national pour les régions où il n'y a pas de groupe régional d'appui : 06 09 01 55 15



cget



PARIS

